

Informations de base	
2011/2058(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, articles 123 et 42: déclarations écrites et initiatives législatives	
Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	